

*Saint-Nazaire, le 11 juin 2018*

## **Le Schéma directeur d'aménagement lumière de Saint-Nazaire en réflexion**

*Comme de très nombreuses villes, Saint-Nazaire travaille à la mise en œuvre de son Schéma directeur d'aménagement lumière.*

*Ce plan d'action est élaboré pour une période relativement longue. Il est donc essentiel pour la Ville de bien définir ses objectifs, de prendre en compte toutes les contraintes et tous les paramètres avant de se lancer.*

*D'avril à juin derniers, à titre d'expérimentation, l'éclairage public de plusieurs quartiers a été éteint une partie de la nuit. Le retour d'expérience des services, des partenaires engagés et des habitants est désormais analysé et contribuera à l'élaboration d'un futur Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL).*



*Crédit : Ville de Saint-Nazaire – Martin Launay*

### **CONTACT PRESSE**

**Mickaël Fairand**

*Responsable service presse  
Ville de Saint-Nazaire et CARENE*

**T 02 40 00 42 18**

**P 06 10 18 77 23**

**fairandm@mairie-saintnazaire.fr**





### L'éclairage public : un service à repenser pour préserver la ressource et faire des économies

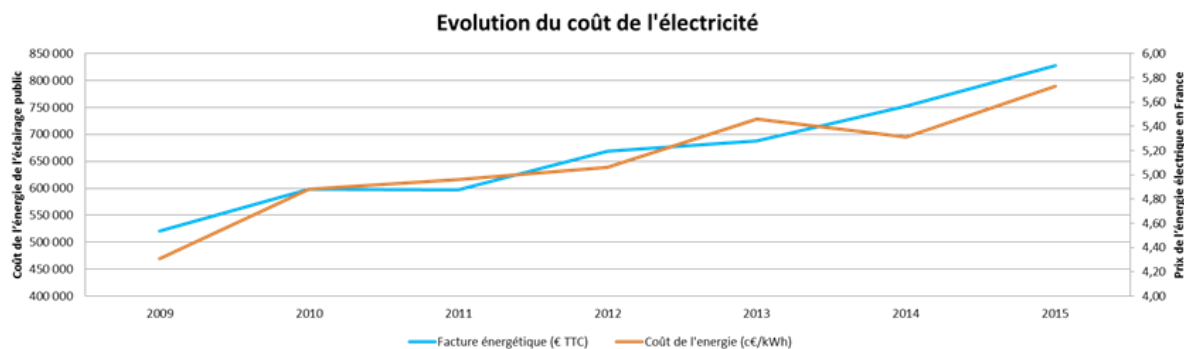
L'éclairage public, service public non obligatoire, permet notamment de contribuer au développement socio-économique du territoire, à la sécurité des personnes, des déplacements et des biens et d'embellir la ville. Son coût non négligeable pour la collectivité, dû principalement à l'augmentation constante et soutenue du prix de l'énergie, oblige aujourd'hui de nombreuses villes à se réinterroger sur leur manière d'éclairer leur territoire.

Saint-Nazaire s'est engagée dans cette réflexion pour élaborer un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL). Ce document cadre devra lui permettre, dans les années à venir, de mieux éclairer la ville, au bon endroit et au bon moment. L'objectif est clairement de préserver la biodiversité qui est très sensible à la lumière la nuit (perte de repères de la faune, altération des capacités de pollinisation de la flore), de préserver les ressources en énergie et de faire des économies tout en prenant en compte les besoins et les contraintes des habitant.e.s et des services publics d'intervention.

#### Coût de l'énergie : une augmentation constante difficile à compenser

Le coût de l'énergie électrique est en constante augmentation (+ 2,04 % par an en moyenne sur 10 ans). Si de nouvelles technologies permettent de réduire la facture énergétique de la Ville, ses efforts sont contrebalancés par l'augmentation du parc, dû aux rétrocessions (aménagement privés récupérés par les services de la Ville, +5% en 2017).

A ce rythme, à la fin du municipale, la facture annuelle de l'éclairage public sera de 910 k€ TTC, à patrimoine constant. En 2026, ce poste de dépense sera de 1 025 k€ TTC.





### Analyser les besoins et les contraintes avant de décider

Elaborer un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) est relativement complexe et nécessite de faire appel à de nombreuses expertises. L'unité éclairage public de la Ville de Saint-Nazaire a ainsi sollicité, en 2017, les services de Noctabene et de Lightconcept, deux entreprises spécialisées dans ce type de démarche. Elles ont travaillé en prenant en compte de nombreux paramètres :

- ✓ La sécurité des biens, des personnes et des déplacements,
- ✓ Le confort nocturne,
- ✓ L'attractivité du territoire,
- ✓ La performance du matériel, l'implantation du mobilier,
- ✓ Le respect de l'environnement,
- ✓ Le respect des normes et des recommandations,
- ✓ etc.

Après une analyse de l'existant, les prestataires ont formulé de nombreuses recommandations relatives, notamment, à la mise en valeur urbaine, au développement durable, aux investissements et rénovations nécessaires, etc. Dans ce cadre, ils ont suggéré d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public sur une période définie et sur certains quartiers tests.

### Extinction de l'éclairage public : une expérimentation pour mieux comprendre les besoins

Sur les recommandations des deux entreprises mandatées pour contribuer à l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement lumière, la Ville a souhaité étudier la question de l'extinction de l'éclairage public sur un ensemble de quartiers représentatifs de la diversité du territoire (campagne, zone urbaine, zone pavillonnaire, etc.) : Les Rochelles, Villeneuve, Herbains, centre-ville (Ville Halluard et Albert de Mun), Dissignac. Cette expérimentation s'est déroulée du 3 avril au 3 juin 2018 de minuit à 5h du matin (Dissignac 23h/5h). Désormais terminée, elle a permis de faire réagir, en situation réelle, les habitant.e.s et les services d'intervention (Police, Pompiers).

#### Pourquoi réfléchir à l'extinction de l'éclairage public la nuit ?

Eteindre l'éclairage public sur les plages horaires où l'espace public est peu ou pas fréquenté peut permettre de répondre à de nombreux enjeux :

- Des enjeux écologiques : protéger la biodiversité (Zone agricole protégée, Zone de la Brière Natura 2000, Les espaces naturels, parcs, bois), limiter la pollution lumineuse, réduire les gaz à effet de serre et la production énergétique.
- Des enjeux de gestion de sécurité routière : apaiser les vitesses, réduire les nuisances sonores en incitant l'automobiliste à emprunter les voies éclairées.
- Des enjeux économiques : diminuer les dépenses d'électricité dues à l'augmentation du prix de l'électricité, aider au financement d'actions de développement durable.



### La rue du Commandant Charcot : éclairage public rénové = 92% d'économie d'énergie

Au début de l'année 2017, l'unité éclairage public de la Ville de Saint-Nazaire a mené la rénovation de l'éclairage public de la rue du Commandant Charcot (secteur Saint-Marc).

L'ancienne installation comportait 52 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure. Ce matériel en fin de vie, nécessitant des dépannages fréquents, était particulièrement énergivore (112W chacun) et provoquait une pollution lumineuse importante.

La nouvelle installation comporte désormais 26 luminaires à LED, particulièrement économes en énergie (27W chacun). Cette rénovation permet ainsi de réaliser 92% d'économie. La puissance totale est en effet désormais de 702 W au lieu de 5 824 W précédemment. Par ailleurs, la luminosité est abaissée de 50% la nuit (22h/6h).

La facture annuelle d'électricité a ainsi été divisée par 13, soit 3 630 € d'économies (ou 80% d'économies).

Ce nouvel éclairage, désormais classé A, contre E auparavant, est ainsi plus respectueux de l'environnement, plus confortable pour les usagers et préserve l'esthétique existante.

Cette rénovation est présentée au *Trophée de l'éclairage exemplaire* (id Efficience Territoriale et AFE) édition 2018 dans la catégorie « Eclairage public ville de plus de 20 000 habitants ».



Crédit : Ville de Saint-Nazaire - Martin Launay

